

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20 heures 30 Appel nominal réalisé

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Nicole LABICHE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

A donné pouvoir : F. Lagouanelle à P. Philippe, M.C. Sassine donne pouvoir à M. Deshayé et H. Delahaye donne pouvoir à T. Lecomte

Monsieur Stéphane ROUSE a été nommé secrétaire de séance.

Informations du maire :

- Concernant la Yourte qui servira à remplacer l'algeco de la classe moyens-grands de l'école de Montaure, elle devrait être installée début mai.

Les poseurs seront hébergés dans le gîte de Monsieur Salmon, nourris par la restauration scolaire le midi, le repas du soir est à leur charge.

Durée 3 – 4 jours.

➔ Cout de l'hébergement + repas environ 600 euros

Obligation d'urbanisme en rapport avec l'installation de la yourte, comme c'est un hébergement dit d'urgence, l'algeco ne pouvant continuer d'accueillir les enfants ➔ Pas besoin de permis de construire, ni d'autorisation d'urbanisme au titre de l'article R421-5B du code de l'urbanisme ➔ ERP classés au CTS comme la yourte, accueillant moins de 50 personnes, ne nécessite pas d'instruction préalable à leurs installations.

3 points de sécurité obligatoires

- * 2 sorties
- * enveloppe de catégorie M2
- * Installations électriques : dispositifs de protection

Bien que non obligatoire, nous demanderons la visite des pompiers.

Coût travaux de raccordement et sanitaires : 7000 euros (d'autres devis sont en cours de demande).

La Préfecture nous a accordée au titre de la DETR : 17 000 euros de subvention pour l'achat de la yourte.

- Elections départementales et régionales, les dates retenues sont le 20 et 27 juin, repoussées d'une semaine (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire).

Les Maires ont été interrogés : majoritairement favorables au maintien des élections

→ 2 bureaux de votes, le bureau de vote 1 « salle de réunion mairie » est déplacé pour ces élections, à la salle des fêtes Robert GUERRE.

Dans chaque salle polyvalente, il y aura 2 bureaux (1 pour les élections départementales, un second pour les élections régionales).

→ Nécessité d'un nombre important d'assesseurs (12 à la fois).

Mme Deshayes : conseil scientifique a évoqué nécessité d'être vacciné ou d'avoir un test négatif pour les assesseurs.

Réponse P.P. : il ne pourra pas être exigé des personnes d'être vaccinées, mais on peut demander la réalisation d'un test !

- Les travaux de la toiture de l'église commenceront semaine 18 (3 au 7 mai) ou 19 (10 au 14 mai) avec accord de la Drac anticipé et du département pour débiter les travaux de manière anticipée sans avoir encore les subventions notifiées

- Pacte financier et fiscal de l'agglo Seine Eure pour 2020-2026

Mme Labiche

Adopté le 25 mars 72 participants 13 contre, 5 abs, 54 pour ce pacte qui lie commune et agglo pour la durée du mandat. Il est le socle du projet de territoire qui sera finalisé en mai.

Objectifs

* Répartir richesses créées par l'agglo au titre du développement économique

* Renforcer les capacités d'investissement des communes

Se décline sous 3 formes

-1) dotation de solidarité communautaire : subvention de fonctionnement versée tous les ans (28 euros par an par habitant). En 2020 Terres de Bord a touché 32 463 €, en 2021 37327€.

2) fonds de concours : Investissements pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale pour la durée du mandat. Représentent : 189 500 euros (+9500 euros par rapport au mandat précédent).

Peuvent éventuellement s'ajouter financement des opérations sous maîtrise d'ouvrage communale incluse dans le contrat de territoire 2022 à 2027.

3) Mécanisme de reversement à l'agglo d'une partie des recettes fiscales nouvelles pour les parcs d'activité de plus de 5 hectares (ce qui a occasionné quelques tensions au niveau du vote, certaines grandes communes devant reverser une part importante de l'augmentation de la taxe foncière perçue sur ces parcs d'activité).

=Différent des montants accordés auparavant : les petites communes sont plus favorisées qu'elles ne l'étaient.

Mme Deshayes est en accord avec cette remarque. Demande quel est l'évolution du montant du fond de concours vie scolaire ?

Maire : stable à 200 000 € par opération, et 200 000 € supplémentaires pour les opérations inscrites au contrat d'agglo sous maîtrise d'œuvre communale → pour projet d'école, cela ne représente pas loin de 600 000 €.

M. le Maire : Agglo a joué son rôle de solidarité envers petites communes en difficultés.

Délibération modalités fonctionnement conseil municipal

Selon Loi 14/11/2020 autorisant prorogation urgence sanitaire

Modalités de connexion et de communication : Conseillers municipaux à distance via l'outil visioconférence zoom

Le Maire procède à l'appel, chaque élu indique sa présence

Le Maire peut attribuer la parole selon demande, le vote par scrutin public s'opère par appel nominal.

Accessibilité au public : retransmission en direct sur chaine you tube, l'enregistrement sera disponible en consultation

→ Proposition au conseil municipal d'adopter ces conditions d'identification et de vote en visio conférence

→ **Acceptation à l'unanimité**

M. Deshayes se réjouit que l'on ait accédé à la demande de certains habitants.

M. le Maire : il n'était pas simple de trouver une solution peu onéreuse, et peut se faire grâce à une évolution technique récente (car les réseaux montants ne permettent pas de diffuser)

- Adoption des PV précédents

Les demandes de modifications de Mme Sassine et de Mme Deshayes ont été intégrées aux PV.

Mme Deshayes fait observer que les 3 derniers PV ont été votés lors du dernier conseil municipal.

M. le Maire : PV représentés puisqu'il y avait des demandes de modifications

Mme Deshayes confirme que cela convient, de même que le PV du dernier conseil municipal.

→ **Acceptation des PV à l'unanimité**

Point 1 : Vote des taux de fiscalité pour propriétés bâties et non bâties

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de l'Eure, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 20.24 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 42.43 %, correspondant à **l'addition du taux 2020 de la commune, soit 22,19 %** et du taux 2020 du département, soit 20.24 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 47.55 %.

Il est proposé de reconduire en 2021 le taux de taxe foncière sur propriétés non bâties voté par la commune en 2020, soit 47,55% et d'établir taux taxe foncière sur propriétés bâties à 42,43 %

Pas d'augmentation des taux comme la majorité s'était engagée, mais il peut y avoir évolution des bases décidées par l'Etat.

→ Acceptation à l'unanimité

Point 2 : Budget

Le budget primitif 2021 est présenté dans ses grandes lignes par J-F Wawrzyniak 1^{er} adjoint en charge des finances, dont les grandes orientations ont été débattues lors de la commission des finances du 8 mars 2021.

Mme Deshayes demande à pouvoir intervenir à la fin de chaque chapitre exposé pour plus de facilité ?

M. le maire répond que oui

M. Wawrzyniak

Points généraux

Charge dépenses de fonctionnement pas de point particulier

Mme Deshayes

- 6068 fournitures 2000 euros ? → Maire : argent pour fleurissement

- Taxe foncière Seulement 10 100€ alors que 26 801€ année précédente écart important ?

→ L. Raoult : 2018 oubli taxe foncière de Tostes reporté en 2019 mais bug informatique du logiciel, il n'y avait pas 26 000€ de taxe foncière

- 6232 fêtes et cérémonie : fait remarquer qu'il avait été reproché à l'ancienne équipe la somme de 9000 euros sur cette ligne budgétaire, et qu'elle est ici de 7000 euros ce qui est assez conséquent

M. le Maire : C'est déjà moins que vous

Mme Deshayes : Avec les fleurs ça fait autant

M. le Maire : Vous cumulez les massifs avec les fêtes et cérémonies ? Ce n'est pas forcément notre vision, d'autant que les massifs réalisés sont durables. On espère pouvoir organiser des évènements dès que possible

Mme Deshayes fait remarquer que dans Fêtes et cérémonies, il y avait aussi le repas des anciens

M. Wawrzyniak

Charges personnel identiques

3 départs en retraite, remplacements, embauches en cours, formations à prévoir, passation entre anciens et nouveaux ; Augmentation d'échelon de presque tous les titulaires. Et il est prévu 2 emplois pour jeunes de la commune sur juillet et août.

Mme Deshayes fait remarquer qu'est reprise ici l'idée du programme de l'opposition à propos des jeunes

M. le Maire : puisque c'est une bonne idée quand bien même elle vient de l'opposition, elle mérite que nous la mettions en œuvre, particulièrement dans le contexte actuel

M. Wawrzyniak

Charges gestion courante : stable

Mme Deshayes : créances en non-valeur demandées par le Percepteur : 3500 euros : excessif pour une petite commune !

M. le Maire créances existant depuis plusieurs années. On ne peut aller contre.

Mme Deshayes : on peut !

M. le Maire : ça ne ferait que reporter et la somme serait alors plus importante.

M. le Maire fait remarquer que les indemnités des élus se montent à 27 000€ pour l'année au lieu de 42 000€ l'année précédente.

Détail du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions comme suit :

- le maire : 21 % de l'indice 1027
- les 5 adjoints : 2.6% de l'indice 1027
- les conseillers municipaux avec délégations : 2.6% de l'indice 1027

- les conseillers municipaux sans délégations ont refusés l'indemnité qui leur a été proposée en début de mandat et ils ont demandés qu'elle ne soit pas répartie entre les élus.

Monsieur Patrice PHILIPPE Maire	21 % de l'indice 1027
Jean-Félix WAWRZYNIAK 1 ^{er} adjoint, Marie-Josée DUË 2 nd adjointe, Stéphane ROUSÉ 3 ^{ème} adjoint, Claire BAGLAN 4 ^{ème} adjointe	2.6% de l'indice 1027
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux avec délégations,	2.6% de l'indice 1027

Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Nicole LABICHE, Marianne JACQUES, Fabrice LAGOUANELLE, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Gipsy LACAILLE, Jean- Daniel LOMENEDE et Noémie WEZEL.	
--	--

Aucun remboursement de frais n'est prévu au budget primitif

M. Wawrzyniak

Charges financières écart important : 50 000€ liés à indemnités de remboursement anticipé de l'emprunt

Mme Deshayes : Quid de la répartition des 12500 euros / associations ?

M. le Maire : pas réparti pour le moment, en lien avec situation sanitaire, nous sommes en attente de recevoir les dossiers, des AG d'associations n'ont pu se tenir du fait du contexte. On réunira une commission d'attribution des subventions comme prévu, à laquelle l'opposition pourra participer.

Mme Deshayes : Quid 435 euros ? → L. Raoult : frais / emprunt

M. Wawrzyniak : Montant total dépenses de fonctionnement 929 135 euros

Recettes de fonctionnement

Excédent antérieur reporté ; Impôts et taxes stables, Dotations et participations : identiques

Autres pds de gestion courante : loyers pour 66 845€

Mme Deshayes loyers : logements + salles des fêtes ?

→ L. Raoult : Non que loyers des logements

M. Wawrzyniak Total recette 929 135€ = aux dépenses.

Dépenses d'investissement

Non affecté : différence liée au remboursement des emprunts

Mme Deshayes : compte 168758, 6316 euro Quid → M. Wawrzyniak emprunt du SIEGE qui se termine

Terrain nu : ruissellement ? Achat terrain Mme Corruble ? → Maire Oui

M. Wawrzyniak Groupe scolaire 55 000€ pour la yourte

2700€ porte salon de coiffure

Mairie : Logiciel cantine 3000€

20000€ véhicule + remorque en cours d'achat

Salle des fêtes : défibrillateur et vaisselle

Mme Deshayes Mairie autres mobilisations corporelles 5000 euros ? 2188 = Maire matériel pour service technique : désherbeur, souffleur à dos ...

Mme Deshayes : Défibrillateur 1 ? Quid de Tostes pour sa salle des fêtes

M. le Maire c'est prévu, pas d'urgence, modèles en cours de choix

Mme Deshayes : pas que pour les locations de la salle des fêtes, est au bénéfice des habitants, il y a des cours de sport !

M. le Maire : groupement de commande avec autres communes.

M. Wawrzyniak

Eglise 13 074 € réfection toiture

Mur cimetière 1935 €

Voirie 6 000€ : cloture parking St Blaise (report)

Bouches à incendie 116 284 €

Total dépenses d'investissement : 694 242 € (emprunt inclus)

Recettes d'investissement

Dotations fond de réserve 112000 euros

Emprunt renégocié : 435 028 €

M. Wawrzyniak Total : 694 242 € = aux dépenses

Mme Deshayes : Logements de Tostes représentent 24 000 euros de recette pour la commune. On sait que dans ces logements au moins 2 chaudières sont à refaire, pas noté dans budget.

M. le Maire : effectivement cela n'est pas dans le budget, mais il y a des dépenses imprévues dans budget d'investissement, possibles à mobiliser.

Mme Deshayes : plombier l'année dernière avait conseillé de les changer

L. Raoult : 1 a été changée l'année dernière

M. le Maire 1 de changée, il en reste 1

M. le Maire : Nouveauté, le fond de compensation de TVA reversée à l'année n au lieu de n+1

→ Commune investit dans matériel nécessaire

→ **Vote**

Pour 15

Contre 4 (Mme Deshayes, Mme Sassine, M. Lecomte et M. De La haye) Mme Deshayes fait remarquer que le vote du budget est un acte politique donc l'opposition vote contre !

Abstention 0

Le Budget pour l'année 2021 est adopté.

Point 3 : Cavurnes

Pour tenir compte de la demande des familles et pour faire évoluer les offres qui leur sont faites dans le cadre de la gestion des cimetières, il est proposé de créer un nouvel équipement dit « cavurnes » ainsi que son tarif.

Des familles expriment régulièrement le souhait d'inhumer leurs défunts dans ce type de sépulture.

Ces aménagements de taille réduite 1m X 1m sont composés d'un caveau et d'une plaque le recouvrant. Ils peuvent recevoir jusqu'à 4 urnes.

La vente des concessions de ce type par la commune s'effectuerait en terrain nu (sans aménagement) pour une durée de 30 ans moyennant la somme de 180 euros (serait la même somme que pour caveau classique)

Mme Deshayé : pourquoi une seule durée ?

M. le Maire : on peut proposer 100 € sur 15 ans en plus ?

Les membres du conseil municipal décident la vente des concessions de ce type par la commune pour une durée de 15 ans à un tarif de 100€
30 ans à un tarif de 180€.

→ **Vote pour à l'unanimité**

Point 4 : Tarif de gardiennage pour chiens

De + en + d'animaux vagabondant sont recueillis par les agents municipaux ou les élus.

Il y a des frais de prise en charge, il faut les nourrir, parfois les emmener à la SPA, lire la puce pour connaître le propriétaire.

Certains mêmes animaux sont retrouvés régulièrement

Une tarification pourrait être dissuasive.

Proposition : Prise en charge globale de 35€ + 3€/nuit, 15€ si dépôt à la SPA, 22€ si lecture de puce

L'idée serait de ne pas l'appliquer à la première fois, mais en cas de récurrence.

M. Lecomte : c'est le travail des employés communaux de récupérer les chiens, on a un chenil, et le week-end c'est le rôle des élus. Le chenil est un service rendu à la personne. Il vaut mieux sensibiliser les gens plutôt que les faire payer !

La mairie de La Haye Malherbe a un appareil de lecture de puce, on pourrait avoir la même chose, on éviterait de descendre sur Louviers.

Ces tarifs pourraient être appliqués pour les gens extérieurs de la commune mais pas pour les gens de la commune.

M. le Maire : la sensibilisation se fait auprès de personnes récidivistes, mais cela n'a pas eu d'effet, ce dispositif ne serait que pour les cas de récurrence. Ces Tarifs pourraient permettre que les gens fassent plus attention.

Nous récupérons régulièrement les mêmes chiens, nous avons constaté qu'il y avait 5 trous dans la clôture.

Mme Wezel : Et s'il s'agit d'un manque de moyen si les clôtures ne sont pas réparées ?

M. le Maire : dans le cas évoqué, c'est de la mauvaise volonté, mais si c'était le cas on en tiendrait compte

Mme Labiche : combien de chiens ont dû être recueillis ?

M. le Maire : 6 ou 7 animaux différents, mais avec les récurrences : + de 15 fois

M. Lecomte : Si ce sont des chiens errants d'une autre commune et que les personnes savent qu'il y a un chenil à Montaure, ils viennent le déposer à Montaure
Comment faire si ce sont des chiens en chaleurs ? car dans ce cas l'animal se sauve
==> Il faut être vigilant et ne pas abuser.

Mme Deshayes reparle de l'appareil pour lire les puces au lieu d'aller voir vétérinaire.

L. Raoult : on a l'appareil depuis peu, (Valérie a répondu à un questionnaire, et nous avons gagné le lecteur) utilisé une fois.

M. le Maire : on peut retirer de la proposition les 22 euros liés à la puce.

Mme Deshayes : comment faire et verbaliser sur quel critères : à la tête du client ?

Mme Dué : en cas de récidive

Le conseil municipal accepte la mise en place des tarifs suivants pour la prise en charge des animaux errants, quelle que soit l'espèce ou la race de l'animal :

- Forfait fixe de prise en charge 35 €

La prise en charge correspond à la récupération de l'animal par les agents des services techniques communaux ou les élus.

*Une fiche de restitution de l'animal sera rédigée à chaque fois, **et en cas de récidive soit à partir de la troisième fois, il sera mentionné sur cette même fiche le montant des frais à régler par le propriétaire.***

- pension par nuitée 3€
- transport de l'animal à la SPA 15€
- le remboursement de la totalité des frais vétérinaires engagés par la commune.
- le remboursement de la totalité des frais d'identification, le cas échéant.
- le remboursement de tout matériel détruit par l'animal lors de son séjour ou sa capture.

Et il AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants, et à signer l'arrête correspondant.

→ Vote

POUR : 14 voix

CONTRE : 5 voix (Mme WEZEL, Mme DESHAYES, Mme SASSINE, M. LECOMTE et M. DE LA HAYE)

ABSTENTION : 0 voix

Point 5 : Achat véhicule

Proposition de remplacer l'actuel Kangoo par véhicule Renault Kangoo électrique d'occasion 55 km, batteries en location (garanties 8 ans puis recyclées par Renault)
Eligible au bonus écologique et à la prime à la conversion pour un Coût HT 13 173 €

Location batteries 55€ hors taxe, 70 € mensuel

M. Lecomte : autre véhicule : il y a eu 2000€ de frais récemment sur le jumpy !

Il y a 2 personnes au service technique, y a-t-il vraiment besoin d'acheter un deuxième véhicule ? Le tracteur agricole peut être conduit pour les gros travaux !

Le Kangoo HS ? Doute. Il devait faire encore 1 année avant d'aller à la casse, on met la charrue avant les bœufs !

Mme Deshayes : Qu'un devis ? choquant de ne pas pouvoir comparer avec d'autres offres commerciales.

Quel est le montant de l'installation de la prise ? Quel prix de l'assurance de la batterie ?

Quelle utilité aura ce véhicule ? Serait-ce un véhicule de fonction ? ou pour nos employés ?

Il y a maintenant des petits véhicules avec remorques intégrés qui seraient adaptés pour la commune.

M. le Maire : ces véhicules coûtent 2 fois plus cher, environ 25 000€

Pas d'autre devis car à ce tarif des offres d'utilitaires électriques ne courent pas les rues.

Mme Dué : véhicule équivalent neuf coûte 22 800 €, celui-ci n'a que 55 km.

M. Lecomte : Cet achat est-il vraiment utile

M. le Maire : 2 agents : s'ils travaillent en 2 points du territoire, il y a nécessité de 2 véhicules.

Et de plus, il n'y en a qu'un actuellement car le deuxième, le tracteur : 1 seule personne est habilitée à le conduire car il faut avoir le permis CACES.

M. Lecomte : c'est faux !

M. le Maire : vous confondez les exploitations agricoles et les collectivités locales pour qui le CACES est nécessaire.

Tracteur a aussi besoin de frais, il est obsolète et en mauvais état, il ne fait que rendre service.

→ Vote

Pour 14

Contre 5 voix (Mme WEZEL, Mme DESHAYES, Mme SASSINE, M. LECOMTE et M. DE LA HAYE) Mme Deshayes : contre parce qu'il n'y a qu'un devis.

Abstention Mme Labiche

Point 5 : Logiciel Berger Levrault

Proposition d'acheter un module supplémentaire permettant le paiement en ligne de la cantine scolaire, permettant de faciliter la gestion de ces paiements.

1133 € HT

→ Vote : Pour à l'unanimité

Point 5 : Numérotation des rues

Il y a de 2 types d'adressages qui cohabitent dans la commune, le classique et le métrique.

Ce qui génère → des difficultés pour fournir de nouvelles adresses

- problèmes de GPS pour les livreurs, ou GPS en général, plainte des habitants
- risque de problème avec l'arrivée de la fibre pour fournir les habitants

Proposition : enquête complète de ré-adressage avec injection dans base GPS, avec accompagnement dans les démarches pour aider les habitants si changement de numérotation.

La Poste propose cette étude : pour 2100 euros + accompagnement des personnes

Mme Deshayes : Vous voulez mettre l'ensemble de la commune en métrique ?

M. le Maire oui.

Mme Deshayes : auparavant un employé communal avait commencé à métrer. Je ne vais pas voter contre mais cela nécessite que les habitants notent bien leur numéro sur leur boîte aux lettres.

M. le Maire et les membres de la majorité : Plusieurs problèmes en plusieurs points de la commune sont cités.

M. le Maire réédite le souhait d'accompagner les personnes en difficulté avec ces changements.

M. le Maire : s'il y a besoin de plaque, sera sur un autre budget, en 2022. On fournira les plaques et on accompagnera les gens pour les fixer si besoin.

→ Vote

18 pour

1 abstention (JD Loménède)

JD Loménède : Il existe des solutions participatives .data .gouv.fr « gérer mes adresses »

Mme Labiche demande si M. Loménède pourrait dire pourquoi il s'est abstenu ?

Pas de réponse.

Questions diverses

Questions du conseil précédent et conseil actuel

- Présence public → réponse par tenue de ce conseil
- A quoi correspond l'emprunt de 1836 € du SIEGE datant de 2015 qu'il a fallu rembourser → travaux d'enfouissement rue de l'église
- Membres retenus liste CCID (commission communale de impôts directs) cf liste envoyée.
- Permanence du samedi matin : fréquentation → 1 seul samedi où il n'y a eu personne sinon 1 à 7 personnes. Majorité des demandes : urbanisme + recensement jeunes, questions des nouveaux habitants.

Les gens s'en emparent petit à petit, satisfaits → poursuite du dispositif

- Cabane de bus à côté de la boulangerie : multiples demandes à l'agglo auprès de Mr Fortin pour la faire enlever, la demande va être réitérée.

- Mur de l'exutoire de la vallée

Accident mandature précédente ? Avec assurance touchée ?

M. Lecomte : on ne parle pas de la même chose, je parle du mur de séparation entre la mare de la Vallée et la maison Lenoir, effondrée suite intempéries il y a 3-4 mois

M. le Maire : mur mitoyen ?

M. Lecomte : pas sûr, on peut voir selon le sens de la brique (chapeau). Danger car les enfants viennent à la mare, et ils peuvent rentrer dans la propriété alors qu'il y a un risque d'effondrement du bâtiment

La propriété va être mise en vente aux enchères, en attendant c'est de la responsabilité du maire.

M. le Maire : on va étudier le problème.

M. le Maire

Droit de chasse et de pêche sur les terres communales, Délibération 2017 fixant prix.

Il n'y a plus de garde-chasse – garde pêche, peu de cartes prises chaque année. C'est très difficile à surveiller sans garde.

Proposition : rendre libre chasse et pêche sans redevance ?

M. Lecomte : Permet aux enfants ou habitants de la commune de venir pêcher au lieu des personnes extérieures, d'autres départements. Possibilité d'avoir un panneau à l'entrée « réservé à la commune » ?

M le Maire : comment mettre en place, et comment vérifier ?

M. Lecomte : je vérifiais les papiers d'identité, et demandais aux gens d'arrêter ; C'est le rôle des élus.

M. Autechaud : il y a beaucoup de personnes venant de l'extérieur ?

M. Lecomte : oui à montauré

M. le Maire : la mare à Tostes est envasée, selon les services de l'agglomération c'est à cause des canards.

Mme Deshayes : aussi dû au ruissellement et donc aux hydrocarbures.

Mme Lacaille précise qu'il n'y a plus beaucoup de canard,

Mme Deshayes répond qu'ils sont allés nicher un peu plus loin.

- Défense incendie

Réinscrit au budget. A été reporté

M. Biloé : la gestion DECI a été transférée aux départements. Dans l'Eure la distance entre borne et habitation est portée à 200m carrossable (pas vol d'oiseau) au lieu de 400m.

Equipe précédente a fait devis 15 poteaux, en mairie il y avait que des schémas des années 80, pas de schéma hydraulique, eau potable permettant de voir diamètre de canalisations.

Contact pris pour mise à jour DECI → Contrôle emplacement de tous les poteaux pour mise à jour de la DECI.

Devis demandés fin 2019 pour les 15 PEI sans emplacement définis. Or On ne peut installer des poteaux sans un diamètre suffisant de canalisation.

Il n'y avait pas non plus de schéma communal → il permettrait de définir un plan d'intervention pluriannuel pour DECI sur plusieurs années.

D'autres commune ont fait en interne ce schéma.

→ Il est en cours sur terres de Bord avec prise en compte DECI et lieu d'installation des poteaux.

→ 15 points définis pour 2021 avec 12 création sur terres de Bord, + 1 en lien avec LHM, et 2 réfections complètes.

Tous les points ont été définis, avec diamètres nécessaires (contrairement aux devis réalisés précédemment).

→ Objectif : arriver à une DECI complète sur quelques années.

M. Deshayes : à notre époque le travail était à terminer, le Département prend à sa charge les réserves d'eau.

M. Biloé : pourra être nécessaire dans certains points, mais a certains désavantages : occupation importante au sol, nécessité lit de sable, clôture pour éviter vandalisme. Fabricants ne garantissent que 10 ans → prévoir remplacements, arrivées d'eau, clôture, point de puisage : autre poteau hydrant qui coute aussi le même prix → essai au maximum de se positionner sur points fixes.

Marché agglo pour maintenance et contrôle mais veolia intervient sur réseau pour creuser, installer les vannes, préparer le sol avant installation des poteaux par Teamméca → Véolia a proposé un devis pour aussi poser poteaux, avec écart de 17 000€ / Teamméca.

- Travaux mur parking St Blaise : Mise en concurrence des artisans ?

→ 3 artisans sollicités : M. Benamar à Vraiville pour 13340 € HT, M. Gildas à la Vacherie pour 11991 € HT, et Mr Chaplet de Terres de Bord pour 11873€ HT

Mr Chaplet a retenu en concertation avec les riverains.

La commune a pris en charge 6000€ comme prévu par la municipalité précédente, et le reste à charge est réparti au mètre linéaire selon les riverains.

M. Lecomte regrette de ne pas avoir vu les devis avant décision mais se félicite que ce soit Mr Chapelet qui ait obtenu le marché.

Souhaiterait que pour chaque prochaine décision de ce type, tous les élus aient les devis en amont.

M. le Maire : les riverains étant partie prenante pour plus de la moitié, c'était à eux de décider.

M. Lecomte : devis au nom de la commune ?

M. le Maire oui sur la base d'un cahier des charges.

M. Lecomte : donc manque de transparence.

- Départs en retraites : y a-t-il une cagnotte, participation des élus ?

→ Plusieurs personnes partent, en raison de la Covid les cérémonies ne peuvent avoir lieu actuellement.

Question posée aux enseignants et parents d'élèves. Sera fait cérémonie groupée + cagnottes le moment venu, tous les élus dont l'opposition seront associés.

Mme Deshayes c'était juste pour savoir ce qu'il en était.

- Pourquoi 2X/120 œufs jetés en février et mars ? Qui contrôle ? Gaspillage alors que personnes démunies

→ Maire partage question du gaspillage

Les œufs sont Livrés par carton de 90 ; Livraison 5 mars : utilisés

Livraison 26 mars : 40 utilisés, autres œufs récupérés par Mr Masson le 08 avril

Il n'y a donc pas eu de gâchis.

M. Lecomte a eu info par du personnel donc a la certitude que cela est vrai. Il y a eu quelquefois où Mr Masson a donné des suppléments.

Regrette donc que cela ait été jeté au lieu d'être donné au secours populaire ou autre.

M. le Maire : tout va à l'encontre sur le fait que ça se soit passé, il n'y aura plus de problèmes puisque nous passons aux 2 aïrelles à compter du 26 avril.

M. Lecomte : vous croyez qu'il n'y aura plus de gaspillage ?

M. le Maire : C'est un point qui sera travaillé, ça fait partie du programme des 2 aïrelles.

M. le Maire conclut sur la bonne tenue du conseil en visio, qui sera renouvelé si les conditions sanitaires le nécessitent, en espérant pouvoir tenir les conseils en public le plus rapidement possible

Mme Deshayes : Quelle a été votre appréciation sur la tenue des élections en juin ?

M. le Maire : d'un point de vue démocratique on était Pour que les élections se tiennent.

Mme Deshayes : Vous ne nous avez pas demandé notre avis pour la tenue des élections, Vous oubliez qu'on représente la moitié de la population.

Mme Deshayes et M. Lecomte expriment qu'ils n'étaient pas pour du fait du contexte sanitaire. Avec ce contexte et la date de fin juin il y a un risque de peu de participation.

M. le Maire : Rien ne garantit que la situation sanitaire soit différente à l'automne, au risque de décaler encore y compris d'autres élections à venir l'année prochaine.

Mme Deshayes : ce n'est pas possible de décaler les présidentielles.

M. Rousé : si, avec un vote modificatif de la constitution que l'exécutif pourrait solliciter au vu de la crise sanitaire.

M. le Maire : tenue des élections en juin restera à confirmer selon situation sanitaire.

Séance levée à 22h38.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

 Patrice PHILIPPE, maire	Jean-Félix WAWZRYNIAK 1 ^{er} adjoint au maire	Marie-Josée DUË 2 ^{ème} adjointe au maire
Stéphane ROUSE 3 ^{ème} adjoint au maire	Claire BAGLAN 4 ^{ème} adjointe au maire	Fabrice AUTECHAUD maire délégué de TOSTES
Jacques VIEL	Nicole LABICHE	Marianne JACQUES
Fabrice LACOUANELLE (absent)	Christophe BILOE	Orlane MAILLARD
Gipsy LACAILLE	Jean-Daniel LOMENEDE	Noémie WEZEL
Marie-Claude SASSINE (absente)	Hubert de la HAYE (absent)	Maryannick DESHAYES
Thierry LECOMTE		